



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



48^e CONSEIL DIRECTEUR 60^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, du 29 septembre au 3 octobre 2008

Point 4.4 de l'ordre du jour provisoire

CD48/8, Corrig. (Fr.)
23 septembre 2008
ORIGINAL : ANGLAIS

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES

1. Veuillez remplacer le sous-titre de l'introduction par celui-ci :

Instruments **Interaméricains (OEA)** pour la protection des droits de l'homme.
2. Veuillez remplacer le titre dans le texte du **paragraphe 3** par celui-ci :

*Instruments **Interaméricains (OEA)** pour la protection des droits de l'homme.*
3. Veuillez remplacer le texte du **paragraphe 26-b** par celui-ci :

b) Formuler, exécuter et appliquer des politiques et des programmes fondés sur les preuves scientifiques d'une manière compatible avec la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies et les instruments des droits de l'homme des Nations Unies **et Interaméricains (OEA)** mentionnés précédemment.
4. Veuillez remplacer la dernière phrase du **paragraphe 10** par celle-ci :

De plus, la stigmatisation reste une barrière et donne lieu à une sous-notification de ~~certain~~ ~~certains~~ ~~problèmes de santé~~ (e.g., suicide, maladie mentale, orientation sexuelle et violences sexuelles).
